

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
RECONSTRUCTION ET LA REHABILITATION PARTIELLE
DE LA SALLE EQUILLEMONT
N° 2026-MOE-007**

QUESTIONS/RÉPONSES

- 12) Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y a aucune exclusivité pour les membres du groupement ?

Réponse :

Le règlement de consultation ne comporte aucune clause interdisant à un même opérateur économique d'être membre de plusieurs groupements candidats à ce marché.

Une entreprise peut donc participer à plusieurs groupements concurrents, sous réserve de ne pas être mandataire de plus d'un groupement pour ce même marché.